

Mairie de BROZE

39 Rue des Hauts de Broze
81600 BROZE

Tel. : 05.63.33.17.18 – email : mairie.broze@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
006/2022**

Le Maire de la commune de **BROZE**,

- Vu le livre du Code Général des Collectivités Territoriales, Articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-13.
- Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1.
- Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété.
- **Vu la demande présentée par Le Comité des Fêtes de BROZE, pour l'organisation de l'apéro-concert à Broze, le samedi 24 septembre 2022.**

ARRÊTE

Art. 1° : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits du samedi 24 septembre à 16 H au dimanche 25 septembre 2022 à 3 H, sur la route du Village, à partir de l'entrée du village (niveau intersection impasse Borie Constant) jusqu'à la sortie du village (niveau intersection Route du Lavoir).

Une déviation par la route du Lavoir pour l'arrivée et Route du Village pour le retour sera mise en place.

Art. 2° : Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par l'affichage de cet arrêté et pose de panneaux. Cette signalisation sera à la charge des organisateurs de la manifestation.

Art. 3° : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de GAILLAC.
- ✓ Le SDIS.
- ✓ Les organisateurs de la manifestation,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Broze, le 09/09/2022
Le Maire, Patrick LAGASSE

